



CONVENTION DE MINI-STAGE

Article 1

Entre les soussignés,
M. Philippe DONATIEN, Proviseur du **Lycée Emile COMBES** de PONS

Et Mme, M., Principal, Proviseur (1)

Etablissement :

Il a été convenu ce qui suit, au bénéfice de l'élève :
scolarisé en classe de :

Article 2 : Les mini-stages ont pour objet essentiel la découverte des formations proposées au Lycée Polyvalent Emile Combes afin de permettre à l'élève de l'établissement d'origine de recueillir des informations qui lui permettent d'élaborer son projet personnel d'orientation.

Article 3 : L'élève pendant la durée de son séjour au Lycée Emile Combes garde son statut scolaire. Pendant la durée de son stage, ses horaires seront ceux du groupe auquel il (elle) est affecté(e). En aucune façon, l'élève de collège en mini-stage ne pourra intervenir sur machine.

Son mini-stage se déroulera le de h à h .
En classe de

Article 4 : Durant la journée du stage, les élèves visiteurs sont soumis aux règles en vigueur au Lycée Emile Combes, notamment en matière de sécurité, d'horaires, de discipline et de courtoisie.

Article 5 : Les responsables des deux établissements se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention.

Article 6 :
L'élève stagiaire sera hébergé à la demi-pension pour le déjeuner de midi : oui non.

Prix et modalités de paiement des repas : Le tarif d'hébergement est établi en fonction du tarif appliqué dans l'établissement d'accueil soit 4.40 € par repas. Les élèves payeront directement leur repas lors du stage et une attestation de règlement sera fournie.

Article 7 : L'établissement d'origine doit souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les élèves stagiaires lors des stages de sensibilisation. Les risques pouvant survenir pendant le trajet seront couverts par l'assurance personnelle du stagiaire, ou celle contractée par l'établissement d'origine.

SIGNATURES OBLIGATOIRES

Le proviseur du lycée Emile Combes
Le principal(e) ou proviseur(e) de l'établissement d'origine
L'élève
Le représentant légal de l'élève

(1) Rayer la mention inutile